



Refus de prise en charge sur AME en cours de renouvellement

Par moa_scarlett, le 14/11/2014 à 18:08

Bonjour,

Je sollicite vos conseils pour aider un monsieur que j'accompagne à titre bénévoles dans ses démarches. Il s'agit d'un citoyen de l'UE non français et sans abri. Il a été hospitalisé pour des interventions chirurgicales quasiment en continu depuis 6 mois et pris en charge au titre de l'AME. Récemment son état de santé a nécessité une amputation. Il devrait donc pouvoir être admis dans un établissement à même de gérer les soins de suite de l'intervention (cicatrisation, appareillage et rééducation). Des changements successifs d'établissement ont ralenti l'envoi de la demande de renouvellement de son AME qui a été faite début octobre alors que l'actuelle AME expirait fin octobre. Les services sociaux de l'hôpital essuient des refus de la part des établissements de soin pour les deux motifs suivants (souvent les deux cumulés) :

- AME en renouvellement
- sans abri donc sans point de chute

Ceux qui acceptent éventuellement de prêter malgré l'AME en renouvellement, exigent l'engagement d'un tiers sur le fait de "récupérer" ce monsieur à l'issue de la convalescence et sans cela refusent de le prendre en charge.

Avez-vous un conseil à m'apporter et des éléments que je puisse faire valoir pour obtenir qu'il soit convenablement pris en charge? En particulier sur le fait qu'il soit pris en charge sans discrimination liée à sa situation de sans-abri.

Par avance merci de votre aide

Cordialement